

Dès cette saison, la Coupe Nationale Futsal sera disputée sur l'ensemble du territoire de la Ligue de football Nouvelle-Aquitaine, conformément aux textes votés en assemblée générale. Le comité de direction a délégué l'organisation de cette épreuve à la section futsal.

### **Déroulement de la Coupe Nationale Futsal**

Les équipes s'engageront par « Footclubs » au plus tard le 15 septembre 2017. Le coût de l'engagement est de 30 euros (et de 20 euros pour la Coupe Régionale Futsal).

Les tirages se feront par groupes géographiques afin de limiter les déplacements et pour une meilleure gestion des créneaux disponibles des clubs recevant.

Seul un tirage intégral concernera les équipes parvenant au dernier tour régional de cette coupe, ce qui correspond aux 1/64èmes de finale. Si la F.F.F. reconduit les principes antérieurs, la Ligue aura 3 ou 4 qualifiés pour les 1/32èmes de finale en fonction du nombre final d'engagés.

### **Calendrier des tours :**

- 1<sup>er</sup> tour – à disputer avant le 15 octobre 2017
- 2<sup>ème</sup> tour – à disputer avant le 12 novembre 2017
- 3<sup>ème</sup> tour – à disputer avant le 10 décembre 2017.
  
- Finale régionale (64èmes) est fixée au samedi 13 janvier 2018. Elle concernera 6 ou 8 équipes en fonction des places qualificatives accordées par la F.F.F. Dès à présent, il est fait appel à un club volontaire pour organiser ces rencontres. Il sera soutenu par son District et les membres de la section futsal LFNA.

### **Organisation des rencontres**

Le club 1<sup>er</sup> nommé de chaque match est le club recevant. Il est en charge de l'accueil, avec bienséance et convivialité, vis-à-vis de l'équipe visiteuse et des officiels, ainsi que des servitudes liées à l'utilisation de la salle. Au besoin, il se mettra en liaison avec l'Animateur Futsal de son District pour les aménagements éventuels en rapport avec l'organisation.

Le club recevant réservera un créneau de salle permettant au club visiteur d'assurer son trajet en toute sécurité et sa venue dans des délais convenables, selon les mêmes modalités des championnats futsal ligue :

- *En semaine pour un trajet du visiteur inférieur à 1 heure, coup d'envoi de 20 heures 30 à 22 heures 30 ;*
- *En semaine pour un trajet du visiteur compris entre 1 à 2 heures, coup d'envoi entre 21 heures 30 et 22 heures 30.*
- *Le samedi de 11 heures à 17 heures pour un trajet supérieur à 2 heures) ou pour les clubs utilisant ce créneau habituellement en championnat.*

En cas de difficulté de réservation, il sera rendu compte à l'Animateur Futsal du District d'appartenance qui apportera une aide dans ce domaine.

Dès le créneau réservé, le club recevant informera son District et le service Compétitions de la LFNA à Puymoyen (16) en charge du suivi administratif.

En cas de difficulté majeure d'obtention d'un créneau, la rencontre sera inversée. Aucun dépassement des dates butoirs ne sera accordé. La section futsal régionale statuera si un tel cas s'avère et pourra appliquer un forfait à l'équipe qui n'a pas mis tout en œuvre pour disputer sa rencontre dans les délais impartis.

En cas de retard non justifié de plus d'un quart d'heure au coup d'envoi de la rencontre de la part d'une équipe, il sera constaté un forfait.

### Durée des rencontres

**2 x 20 minutes** (temps **effectif** : salle équipée d'un chronométrage électronique) **sinon 2 x 25 minutes** (en **déroulé**).

Un temps mort d'une minute par période et par équipe. Cumul des 5 fautes par période.

A la fin du temps réglementaire, si les deux équipes sont à égalité, l'arbitre procédera à **une prolongation de 2 x 5 minutes**. Si les deux équipes sont encore à égalité, l'arbitre fera exécuter l'épreuve des tirs au but pour déterminer le vainqueur (3 tireurs, remplaçants compris, si égalité à l'issue des 3 tirs, principe de la « mort subite »).

### Réglementation technique

**Réglementation fédérale** : Lois du jeu – terrain – ballon – fautes et incorrections (règles Futsal – saison 2017/2018, complétées par le règlement F.I.F.A.).

**Terrain** : il est de la responsabilité du club recevant de marquer le terrain et de retirer les scotchs à la fin de la rencontre.

**Nombre de joueurs** : Chaque équipe sera composée de 5 joueurs et de 7 remplaçants, gardien de but compris. Seuls les licenciés F.F.F. peuvent participer. Ne pourront participer aux rencontres que les joueurs licenciés au club dans la catégorie seniors ou ayant la possibilité de pratiquer médicalement en seniors.

**Ballons** : Chaque club devra fournir un ballon de Futsal.

**Maillots et chaussures** : Le club visiteur devra avoir 2 jeux de maillots de couleur différente, numérotés de 1 à 12 et être équipé de chaussures appropriées (de préférence avec semelles blanches par respect des installations). Les chasubles (de couleur différente des maillots) sont obligatoires pour les remplaçants et pour respecter les procédures de remplacement.

**Rappel** : **Les protège-tibias, brassard du capitaine sont obligatoires**; d'autres, facultatifs et encadrés (couleurs notamment) : chemises, cuissards, sur-chaussettes, etc... ; et d'autres, interdits : tous bijoux.

**Arbitrage :** Les 2 arbitres officiels du match seront désignés par la Commission Régionale d'Arbitrage, ou, par délégation, via la Commission Départementale d'Arbitrage du District du club recevant.

Le dirigeant du club recevant est responsable de la table de marque électronique (décompte : du temps - des buts - des fautes - des temps morts) ou manuelle (décompte : des buts - des fautes - des temps morts) assisté dans sa tâche par un dirigeant du club visiteur.

Les frais d'arbitrage (indemnité de 51 euros par arbitre sans frais de déplacement) seront supportés par moitié par les clubs en présence. **Les frais d'arbitrage seront imputés par la LFNA sur le compte des clubs et crédités aux arbitres par virement bancaire.**

**Délégué :** Les frais du délégué, supportés par moitié par les clubs en présence, sont ainsi calculés : Indemnité kilométrique (24,06 € pour 0 à 60 km aller/retour de déplacement) ou au-delà (0,40 € par km aller et retour). **Les frais seront imputés par la LFNA sur le compte des clubs et crédités au délégué par virement bancaire.**

**Feuilles de matches :** Elles seront éditées et expédiées par la LFNA, puis retournées impérativement sous 48 heures à la Ligue par le club recevant, qui aura également à sa charge la saisie informatique des résultats.

**Discipline :** Les sanctions prononcées lors des matchs de Futsal doivent être purgées, selon les modalités de purges telles que définies à l'article 226 des Règlements Généraux de la F.F.F. Les dossiers seront transmis à la Commission Régionale de Discipline pour suite à donner.

Dans le cadre des rencontres de futsal, les sanctions prononcées sont :

- Avertissement
- Exclusion (2<sup>ème</sup> avertissement ou exclusion directe).

Le joueur exclu ne peut pas revenir dans le match, ni s'asseoir sur le banc des remplaçants.

L'équipe peut être complétée après deux minutes effectives de jeu avec l'autorisation de l'arbitre ou après un but marqué par l'équipe adverse avant ces deux minutes.

Si l'équipe en infériorité numérique marque un but, elle poursuit le jeu sans modification jusqu'au terme des deux minutes.

Si les deux équipes jouent avec 4 ou 3 joueurs et qu'un but est marqué, elles gardent le même nombre de joueurs.

**Tous les cas non-prévus et les litiges éventuels au présent règlement seront jugés en dernier ressort par la section futsal régionale**

